



Licenciement, que faire après l'entretien préalable?

Par **mathieu31**, le **04/09/2008** à **11:19**

Bonjour,
Je me présente, j'ai 20 ans et suis chauffeur livreur.

Le 8 Aout, au soir de mon départ en congé, mon employeur m'as remis en main propre une lettre stipulant ma mise à pied les 3 premiers jours de fin de mes vacances : le 1,2 et 3 Septembre inclus. Me convoquant également le 4 septembre pour un entretien préalable à un éventuel licenciement.

Au cour de ce rendez-vous, mon employeur m'as citer des faits qu'il me reproche (clients non livrés, etc...) chose que j'ai démenti, car totalement faux. A l'issus de ce rendez-vous, il m'as fait comprendre que j'allais être licencié, mais sans me le dire clairement. Un peu destabilisé par cet entretien, je n'ai pas demander quel serait la suite des événements.

Que doit-je faire?

Ma mise a pied terminant hier, dois-je aller travailler demain comme s'il ne s'était rien passer?
Que devrait-il se passer ensuite?

Je vous remercie de votre aide, en vous souhaitant une bonne journée à toutes et à tous.

Par **saramdam**, le **04/09/2008** à **12:03**

dans la mesure ou tu n'as pas reçu de lettre avec AR t'informant que tu étais licencié, je te conseillerai fortement d'aller au travail....et si jamais ton employeur te dit qu'il ne veut pas t'y

voir, fais lui signer un papier comme quoi il ne veut pas te voir dans les locaux...
je te conseillerai même de lui faire une lettre avec AR disant que tu contestes les faits qui te sont reprochés....et retourne au boulot tant que tu n'as rien eu d'officiel!
si jamais il ne donne pas suite, tant mieux (mais envoie qd mm la lettre avec AR comme quoi tu nies les faits), et s'il finit par te renvoyer, entame une procédure aux prudhomme pour licenciement abusif....a voir avec un avocat...
attention, je ne suis pas experte en droit, la preuve j'ai demandé de l'aide hier, mais ce déroulement me semble logique....
bon courage!

Par **mathieu31**, le **04/09/2008 à 12:04**

C'est aussi ce que je pensais, même si la situation n'est pas évidente.
Je te remercie de ta réponse!

Par **saramdam**, le **04/09/2008 à 12:07**

dis, est-ce que je peux en profiter pour te demander ton avis dans mon histoire? c'est le post qui s'intitule "licenciement suite reclamation des heures sup"...merci d'avance....